

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Frédéric Borloz et Consorts

demandant la centralisation de tous les architectes de l'Etat dans un seul service. (05_POS_139)

Rappel du postulat

Répéter que les choses sont en perpétuel changement et que l'immobilisme nous garantit de manquer l'avenir est presque inutile. Chacun d'entre nous peut l'observer quotidiennement

Il est aisé de constater que les mesures d'économies imposées par le budget ne facilitent pas la tâche régulière de l'administration cantonale. Dans ce contexte, il appartient au pouvoir législatif de proposer aussi des moyens d'agir permettant d'assumer cette pression financière par l'administration.

Déjà en 2000, la Table Ronde s'était penchée sur les missions liées aux bâtiments, que ce soit leur réfection et entretien, leur conception ou leur construction. Un rapport intitulé « Centralisation des architectes » avait relevé la présence de ces spécialistes dans environ huit services différents répartis dans tous les départements.

D'après les chiffres très partiels dont je dispose, il y a au moins 47 architectes dans l'administration centrale. Ils s'en trouvent en tous les cas au Service des bâtiments, au Service de l'aménagement du territoire, au Service de la santé publique, à la Direction de l'enseignement post-obligatoire, au Service de la mobilité et ailleurs aussi sans doute. A ceux-là, il faut encore ajouter ceux rattachés à l'Université et aux Hospices. Sans oublier les professionnels liés à des entités parapubliques comme l'Etablissement Cantonal d'Assurances ainsi que les mandats octroyés en sous-traitance.

En outre, la gestion informatique des données est spécifique à cette profession. Elle nécessite des programmes particuliers et forts coûteux. A l'évidence, la répartition de ces architectes dans différents services ne peut qu'être onéreuse. Elle convient mal également pour mettre en pratique des politiques de construction globales, liées notamment au développement durable.

Si la nécessité d'employer du personnel qualifié n'est ici pas remise en cause, on peut relever au vu de ce qui précède, que la diffusion de ces professionnels complexifie la gestion de projet, rend quasiment impossible la vision d'ensemble et, par voie de conséquence, empêche une maîtrise optimale des coûts.

Je peux résumer ainsi les deux motifs à cette rationalisation :

- une centralisation de ces effectifs permettrait une rationalisation optimale en terme de compétences et de vision d'ensemble ;*
- une centralisation de ces effectifs serait source d'économie en terme d'unité de travail et, surtout, en terme d'équipement et d'informatique.*

Par conséquent, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier sans plus attendre les possibilités de réunions des services, offices ou divisions concernés et de proposer un regroupement total, ou en tous cas le plus conséquent possible, de tous les architectes de l'Etat. En bonne logique, celui-ci pourrait se trouver au Département des infrastructures.

Aigle / Lausanne. Le 2 février 2005/FB

(Signé) F. Borloz

Rapport du Conseil d'Etat

Développement de la réponse

Le Conseil d'Etat a initié en 2006 la centralisation d'une grande partie des architectes au sein de ce qui s'appelait à l'époque le Service immobilier patrimoine et logistique (SIPAL) qui est devenu dès 2019 la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). La gestion immobilière à l'Etat de Vaud se présente aujourd'hui de la façon suivante :

- **Direction générale des immeubles et du patrimoine :** Elle est en charge de la conception, de la réalisation, de la gestion, voire de la location des bâtiments utilisés par les différents services de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Par ailleurs, le Département en charge des constructions est responsable de la mise en place et de l'harmonisation des procédures relatives aux constructions. La DGIP établit les Directives administratives nécessaires à cette mise en œuvre.
- **Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité :** Elle s'occupe de toute la gestion immobilière pour le CHUV, de la conception à l'exploitation, de tous les bâtiments hospitaliers.
- **COPIL des constructions universitaires :** Il s'occupe des constructions et des travaux de rénovation de grande ampleur des bâtiments du campus de Dorigny et des biens immobiliers constituant le patrimoine de l'Université de Lausanne (UNIL). Il est composé de représentants de l'UNIL, de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et de la DGIP. L'entretien courant et l'entretien des espaces extérieurs ainsi que les interventions ponctuelles sur les bâtiments sont gérés par Unibat - Service des bâtiments et travaux de l'UNIL.

Quelques architectes sont également rattachés à d'autres départements, notamment au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), afin d'appliquer les exigences cantonales en matière de constructions d'utilité publique effectuées par des tiers, principalement pour la construction d'établissements sanitaires.

La gestion du patrimoine immobilier au sein de l'Etat de Vaud est une combinaison entre une structure centralisée et une décentralisation auprès des spécialistes chez les usagers. Après examen, le Conseil d'Etat estime que l'organisation actuelle répond parfaitement aux besoins de l'administration cantonale vaudoise et il n'entend pas accroître sa centralisation. En effet, cette organisation permet d'avoir un regroupement de certaines compétences métiers, le maintien d'un service de proximité, une optimisation des processus de travail ainsi qu'une vision d'ensemble de la stratégie immobilière.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 mai 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat